



5.1-2-2-2

**REGLEMENT GENERAL SPECIFIQUE 2009 des EPREUVES FEDERALES INDIVIDUELLES
en SIMPLE et en DOUBLE**

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales et par les règlements particuliers de chaque épreuve fédérale individuelle.

Les textes modifiés ou nouveaux sont identifiables car surlignés ainsi

Les conditions des règlements particuliers prévalent sur celles du règlement général et du règlement général spécifique.

Sommaire

I – CONDITIONS de PARTICIPATION

- I-1/ participants
- I-2/ index
- I-3/ étrangers

II – ENGAGEMENTS

- II-1/ inscriptions et droits d'engagement
- II-2/ forfaits
- II-3/ ordre des départs

III - FORME de JEU PHASE FINALE EN MATCH PLAY

- III-1/ phase de qualification
 - 1-1/ départage des ex aequo
 - 1-2/ play-off / qualification
 - 1-3/ composition du tableau
- III-2/ phase finale
- III-3/ intempéries

IV - FORME de JEU EN STROKE PLAY INTEGRAL

- IV-1/ phase de qualification : cut
- IV-2 / départage des ex aequo
- IV-3/ intempéries

I - CONDITIONS de PARTICIPATION

I-1/ LES PARTICIPANTS DOIVENT :

1% Etre titulaires au plus tard 7 jours pleins avant le début de l'épreuve. :

- de la licence FFGolf de l'année en cours
- du certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf, délivré par un médecin de leur choix, **valable pour la saison en cours**, enregistré auprès du club ou de la Fédération

2% Répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.

3% Répondre aux conditions précisées dans le règlement particulier de chaque épreuve, et entre autres, celles relatives à l'index.

I-2/ INDEX PRIS EN COMPTE

C'est l'index, à la date de clôture des inscriptions, tel que figurant à cette date dans Fléole, qui sera pris en compte.

Un joueur licencié FFGolf ayant un index à la fois en France et à l'étranger verra pris en compte l'index le plus bas.

I-3/ ETRANGERS

Les participants de nationalité étrangère, lorsque leur participation est autorisée, doivent, s'ils sont licenciés :

- à la FFGolf : remplir toutes les conditions du §I-1.
- à une fédération étrangère reconnue : remplir les conditions 2 et 3 du § I-1.

II - ENGAGEMENTS

II-1/ INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT

Les participants doivent s'inscrire individuellement en utilisant le "Formulaire d'inscription à une Épreuve Fédérale Individuelle" disponible sur le site internet de la FFGolf : www.ffgolf.org rubrique "Golf Amateur / Suivi des inscriptions", auquel devra être joint le paiement dont le montant correspondra aux droits d'inscription précisés sur le formulaire.

La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

S'inscrire à une compétition individuelle vaut acceptation des règlements généraux et particuliers de la dite épreuve.

Aucune inscription envoyée après la date limite d'inscription de l'épreuve ne sera acceptée.

II-2/ FORFAITS

Tout forfait devra être notifié à la Commission Sportive Nationale de la FFGolf avant le début de l'épreuve. S'il est notifié par téléphone, il devra être confirmé par écrit dans les 48 heures ou immédiatement par fax.

Dans le cas où le forfait est notifié après midi la veille du premier jour de l'épreuve, le joueur sera enregistré comme disqualifié sauf dans le cas de circonstances exceptionnelles (accident maladie etc.) Dans le cas où le forfait n'est pas notifié, le joueur sera exclu de cette même épreuve l'année suivante (ou dans le cas de changement de catégorie d'âge, de l'épreuve équivalente de la catégorie d'âge supérieure).

Le droit d'engagement de toute personne déclarant forfait après la date limite d'inscription restera acquis à la FFGolf.

II-3/ ORDRE DES DEPARTS

La FFGolf ne communiquera aucune heure de départ par téléphone. Les horaires seront disponibles au plus tard la veille de l'épreuve auprès du club organisateur.

III - FORME DE JEU PHASE FINALE en MATCH PLAY

III-1/ PHASE DE QUALIFICATION

STROKE PLAY : Nombre de tours et de qualifiés : cf. règlements particuliers de chaque épreuve.

NOTE : Si le nombre de participants est égal ou inférieur au nombre de qualifiés, le ou les tours de stroke play seront quand même joués pour déterminer la composition du tableau de match play.

III-1-1/ DEPARTAGE DES EX AEQUO

Le classement provisoire de la qualification sera établi en utilisant le départage sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

LE CLASSEMENT PROVISOIRE SERA LE CLASSEMENT DEFINITIF,
sauf pour les cas particuliers ci-dessous :

Pour ce qui concerne la composition du tableau de match play :

a) si des qualifiés déclarent forfait pour la phase finale :

- s'ils le font avant l'affichage officiel des résultats de la qualification et/ou du tableau de match-play, ils seront remplacés nombre pour nombre et les compétiteurs qui les suivent remonteront dans l'ordre de la qualification.
- s'ils le font après l'affichage officiel des résultats de la qualification et/ou du tableau de match-play, ou à la suite d'une qualification après play-off, ils ne seront pas remplacés, conserveront leur place dans la composition du tableau de match-play et leur adversaire désigné gagnera par forfait.

b) si des qualifiés sont disqualifiés après l'affichage officiel des résultats, ils ne seront pas remplacés et leur adversaire désigné gagnera par forfait.

Exception : 1^{ère} place

Si un ou plusieurs compétiteurs ont réalisé le même score que le premier du classement provisoire, ils joueront autant de trous qu'il leur sera nécessaire pour se départager. Seule la 1^{ère} place est concernée par le play-off.

La première place de la qualification sera obligatoirement attribuée au vainqueur du play-off. Pour les besoins de la composition du tableau de match-play, les autres compétiteurs concernés par ce play-off conserveront leur ordre relatif du classement provisoire, et ce, quel que soit leur ordre d'élimination dans le play-off (cf. ci-dessous : "play-off / qualification").

Exception : dernières places qualificatives

Si un ou plusieurs compétiteurs ayant terminé au-delà de la 32^{ème} place du classement provisoire ont réalisé le même score que le 32^{ème}, il y aura alors play-off pour les dernières places qualificatives. Tous ceux qui ont réalisé le score du 32^{ème} du classement provisoire, y compris ceux en deçà de la 32^{ème} place, joueront autant de trous qu'il leur sera nécessaire pour déterminer les qualifiés requis.

Pour les besoins de la composition du tableau de match-play, les qualifiés, quel que soit leur ordre de qualification dans le play-off, conserveront leur ordre relatif du classement provisoire.

(cf. ci-dessous : "play-off / qualification").

III-1-2/ PLAY-OFF / QUALIFICATION

Les play-off se dérouleront :

- en "trou par trou", selon les Règles du stroke play ;
- aux heures et dans l'ordre des trous fixés par le Comité de l'Epreuve et portés à la connaissance des compétiteurs devant le tableau d'affichage aussitôt après l'affichage officiel des résultats.

Il est de la responsabilité des compétiteurs concernés d'être présents au départ des play-off.

Dans le cas où des participants au play-off ne se présentent pas au départ et que ceci entraîne un nombre de qualifiés inférieur à celui prévu au règlement, il ne sera pas fait appel à d'autres compétiteurs.

Si pour une raison quelconque, les play-off ne pouvaient se dérouler ou étaient interrompus :

- Ils ne seront pas reportés au lendemain et le classement provisoire deviendra le classement définitif.
- Les joueurs déjà qualifiés ou éliminés avant l'interruption du play-off le resteront. Ceux encore impliqués dans le play-off seront départagés par le classement provisoire de la qualification.

III-1-3/ COMPOSITION DU TABLEAU DE LA PHASE FINALE

Le tableau de match play est établi en fonction de l'ordre de classement de la qualification (voir les documents d'organisation).

III-2/ PHASE FINALE: MATCH PLAY:

Nombre de trous : cf. règlements particuliers de chaque épreuve.

Aucun match ne pourra être partagé : les adversaires continueront à jouer jusqu'à ce que l'un d'eux gagne le match.

III-3/ INTEMPERIES et CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans les cas où le déroulement des épreuves individuelles est perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les procédures suivantes doivent être appliquées :

A) Qualification en stroke play

Le premier tour de la qualification est prioritaire. Il doit donc se dérouler obligatoirement, si nécessaire en shot-gun ou en le répartissant sur plusieurs journées.

Dans le cas d'une qualification sur deux tours, il faut qu'au moins 1 tour de stroke play ait eu lieu dans son intégralité pour que la compétition ne soit pas annulée et reportée. Si le second tour est interrompu ou retardé et ne peut se terminer le soir du 2^{ème} jour, le Comité de l'épreuve pourra soit l'annuler soit le faire terminer le lendemain.

Si le tour est annulé, le classement provisoire du premier tour deviendra le classement de la qualification.

C'est le classement de la qualification qui sert de référence pour toute décision ultérieure du Comité, y compris la prise en compte de ce seul résultat si le match play ne peut être disputé.

B) Tours de match play

Sur une épreuve avec une finale sur 36 trous, et dans le cas d'un retard dans le déroulement des tours de match play suite à des intempéries ou circonstances exceptionnelles, la finale sera réduite à 18 trous.

Si le dernier soir prévu pour l'ensemble de l'épreuve, les matchs n'ont pas abouti à la victoire d'une ou d'un joueur, et qu'il faille interrompre définitivement l'épreuve : le titre revient au joueur(se) le mieux classé(e) de la qualification encore en course pour le titre.

IV - FORME DE JEU EN STROKE PLAY INTEGRAL

IV-1/ PHASE DE QUALIFICATION : CUT

Nombre de tours et de qualifiés : cf. règlements particuliers de chaque épreuve.

Si un cut doit intervenir et que des qualifiés déclarent forfait :

- avant l'affichage officiel des résultats, ils seront remplacés par les compétiteurs qui les suivent dans l'ordre du classement.
- après l'affichage officiel des résultats, ils ne seront pas remplacés.

Note : si des qualifiés sont disqualifiés après l'affichage officiel des résultats, ils ne seront pas remplacés.

IV-2/ DEPARTAGE DES EX AEQUO

Le classement sera établi en utilisant le départage sur le dernier tour puis les 9, 6, 3 et dernier trou, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

Exception pour la 1^{ère} place :

Si un ou plusieurs compétiteurs ont réalisé le même score que le premier du classement, ils joueront autant de trous qu'il leur sera nécessaire pour se départager.

En cas d'égalité pour le titre de Champion de France dans les Internationaux Seniors Messieurs, les Internationaux de France Seniors 2 et les Internationaux de France Mid-Amateurs, il sera également organisé un play off entre les joueurs ex aequo de nationalité française quelle que soit leur place dans le classement final de l'épreuve.

Si ces joueurs sont également impliqués dans le play off pour la première place du classement final de l'épreuve, il ne sera organisé qu'un seul play off et les résultats de ce dernier seront pris en compte pour l'attribution des différents titres.

Si le play off pour le titre du classement final se termine et que des joueurs sont toujours à égalité pour le titre de Champion de France, ils continueront à jouer le play off jusqu'à ce qu'ils soient départagés.

IV-3/ INTEMPERIES et CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants devront être respectés :

Un tour commencé ne devrait pas être annulé mais repris ou continué lorsque les conditions le permettent, quitte à le repousser au jour suivant. Dans le cas où il est impossible de reporter au lendemain la conclusion du tour (dernier jour de l'épreuve), le classement définitif sera établi en ne prenant en compte que le ou les tours joués dans leur intégralité. Si au terme de ce dernier jour, au moins un tour dans son intégralité n'a pas été joué, la compétition sera annulée.

Le dernier jour de l'épreuve, le Comité ne devrait pas reprendre un tour interrompu si celui-ci ne peut pas raisonnablement se terminer.

